



Commission des Championnats

Réunion du 08 janvier 2020 - PV N°14

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. COMBEAU Jean-Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 04 ET 05.01.2020

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50845.1 FAUX - PAYS DE MONTAIGNE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50908.1 CHATEAU L'EVEQUE - ROUFFIGNAC PLAZAC 2

Poule B N°50975.1 NEUVIC ST LEON - LIMENS JSA 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51039.1 CONDAT - THIVIERS 2

N°51041.1 JUMILHAC - NONTRON ST PARDOUX 2

N°51044.1 PERIGORD VERT - EXCIDEUIL ST MEDARD

Poule B N°51106.1 E. LA MENAURIE MONPAZIER - CAMPAGNAC DAGLAN

N°51107.1 MARQUAY TAMNIES - CENDRIEUX LA DOUZE 2

N°51109.1 FAUX 2 - E. TERRASSON PORTUGAIS LADORNAC

N°51110.1 PAYS DE FENELON - LES EYZIES

Poule D N°51242.1 LA CHAPELLE FAUCHER - PERIGUEUX FOOT

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51107.1 MARQUAY TAMNIES - CENDRIEUX LA DOUZE 2

Poule C N°51174.1 MONTPON MENESPLET 2 - MONBAZILLAC SIGOULES

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

CHAMPIONNAT U11F-U13F A 8

Niveau 1 N°53164.1 MEYRALS

Niveau 2 53149.1 PRIGONRIEUX

COUPE DORDOGNE FUTSAL SENIORS

Poule A N°53794.1 PERIGUEUX FOOT

Poule B N°53802.1 BERGERAC PERIGORD

N°53804.1 E. MUSSIDAN NEUVIC 2

NON SAISIE INTERNET

CRITERIUM A 8 SENIORS

1^{ère} infraction : Débiter le club de 8 € : LADORNAC



Commission des Championnats
Réunion du 08 janvier 2020 - PV N°14

COUPE FUTSAL SENIORS

1^{ère} infraction : Débiter le club de 8 € : RIBERAC

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

FEMININES A 8 BRASSAGE

Poule B N°51313.1 LA BACHELLERIE

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule B N°51853.2 LA BACHELLERIE 2

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51110.1 PAYS DE FENELON - LES EYZIES

1 joueur du club de LES EYZIES a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 05/01/2020 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de LES EYZIES sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.